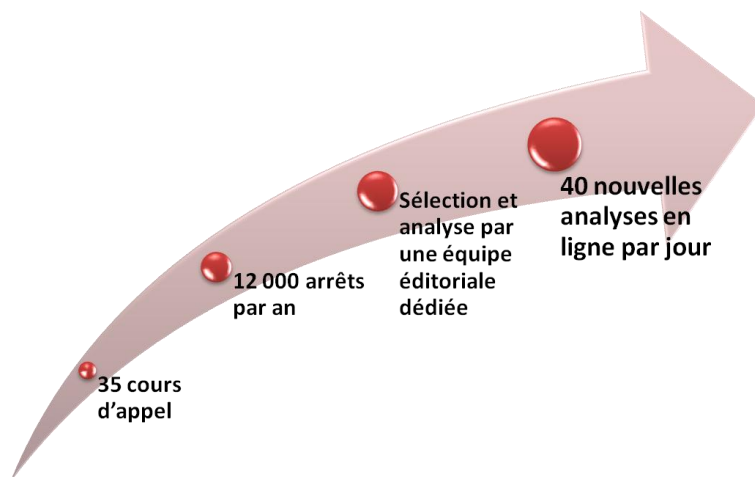


**Avec l'intégralité des arrêts des cours d'appel contenant des données quantifiées,
le site [Contentieux de l'indemnisation](#),
LexisNexis apporte à ses clients un service sans équivalent.**

Paris, le 27 janvier 2014 – LexisNexis, leader de l'information juridique en ligne pour les entreprises et les professionnels du droit, offre encore plus de pertinence à ses clients avocats, magistrats et professionnels de l'assurance, et met à leur disposition l'intégralité des arrêts de cours d'appel contenant des données quantifiées exploitables, sur son service en ligne dédié aux données chiffrées, [Contentieux de l'indemnisation](#).

L'intégration de ces nouveaux contenus permet à LexisNexis de garantir aux professionnels du droit l'exhaustivité et la fiabilité de ses sources pour les aider à chiffrer le montant des indemnités à demander pour leurs clients en cas de contentieux.



Pertinence – Exhaustivité - Sécurité juridique



Un service en ligne rapide et pertinent

Contentieux de l'indemnisation permet en deux clics d'estimer concrètement et rapidement, à partir de la jurisprudence des 35 cours d'appel, le montant d'une indemnité, d'une pension ou d'autres prestations à caractère monétaire, susceptible d'être demandé ou accordé lors d'un contentieux.

Sélectionnées par un atelier rassemblant des juristes hautement spécialisés sur les données quantifiées, les décisions sont mises à disposition sous forme de tableaux construits à partir des critères d'évaluation pris en compte par les juridictions elles-mêmes.

Au total, 38 tableaux abordent les thèmes suivants : Aliment, Bail, Divorce, Dommage Corporel, Licenciement et Troubles du voisinage.

De nouvelles fonctionnalités sont à disposition des clients pour mieux exploiter la richesse du contenu :

- La mise en ligne quotidienne de 40 nouvelles analyses en moyenne,
- des tableaux de « dommage corporel » incluant la nomenclature Dinthilac,
- la faculté de créer des veilles sur des thèmes, des mots-clés ou un siège de cour d'appel,

- un accès direct à partir de Lexis360® et LexisNexis JurisClasseur,
- de nouveaux critères de recherche multivaleurs,
- une nouvelle page d'accueil.

Ecran du Contentieux de l'indemnisation :
Tableau d'analyse suite à une recherche pour une indemnité de licenciement

LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL						
Absence de cause réelle et sérieuse						
	Date ▼	Siège	Circonstances de la rupture	Critères d'évaluation	Indemnités	Indemnités complémentaires
	16/01/2014	Versailles	Cause du licenciement : démission artificielle Cause du dommage : exécution déloyale des obligations contractuelles et licenciement sans cause réelle et sérieuse (droits à commission du salarié sacrifiés à la politique de l'entreprise)	Sexe : homme Ancienneté : 2 ans, 1 mois et 19 jours CSP : cadre et profession intellectuelle supérieure (ingénieur des ventes) Salaire mensuel brut : 2 550 € Effectif de l'entreprise : plus de 10	15 300 €	
	16/01/2014	Versailles	Type de licenciement : motif disciplinaire Cause du licenciement : manquement aux obligations contractuelles et atteinte à l'honneur et à la considération de l'employeur (défaut d'information de l'équipe médico-éducative et de la direction de l'association par le salarié sur des événements commis par un enfant de l'institution) Cause du dommage : licenciement sans cause réelle et sérieuse (préjudice subi par l'association non établi) Faute grave	Sexe : homme Ancienneté : 9 ans CSP : cadre et profession intellectuelle supérieure (psychologue) Salaire mensuel brut : 3 261,28 € Effectif de l'entreprise : plus de 10	32 000 € 1re instance : 24 551,04 €	Indemnité légale : 28 105,44 € Indemnité compensatrice de préavis : 13 045,12 €
	16/01/2014	Toulouse	Cause du licenciement : terme du dernier CDD et saisine du conseil de prud'hommes par le salarié (demande de requalification d'une succession de CDD en CDI) Cause du dommage : requalification des CDD en CDI et licenciement sans cause réelle et sérieuse Irrégularité de procédure : inobservation totale de la procédure et rupture d'un cdd improprement qualifié	Âge : 26 ans Sexe : homme Ancienneté : 7 ans CSP : employé(e) (opérateur) Salaire mensuel brut : 1 486 €	17 000 € 1re instance : 8 916 €	Indemnité légale : 3 211,33 € Indemnité compensatrice de préavis : 2 972 € Dommages intérêts pour préjudice distinct : 1 089,86 €

À propos de LexisNexis® en France – www.lexisnexis.fr

Editeur juridique de référence, LexisNexis est un acteur majeur dans les services d'information et les solutions de gestion pour les professionnels. Ses activités couvrent cinq domaines : l'information et l'édition juridique, la diffusion de la presse et de l'information économique et financière sur internet, les formations et conférences, et les logiciels de gestion à destination des professionnels. L'entreprise s'appuie sur une expertise éditoriale centenaire et sur une technologie de pointe pour apporter aux professionnels une vaste gamme de produits et services réputés : JurisClasseur, D.O, LexisNexis Business, Lexis360.fr, etc.

Suivez l'actualité de LexisNexis sur les réseaux sociaux

Twitter [@LexisNexisFr](https://twitter.com/LexisNexisFr) - Facebook [LexisNexis France](https://www.facebook.com/LexisNexisFrance)

Contact Presse : Nathalie Beauvillain - 01 71 72 47 79 - nathalie.beauvillain@lexisnexis.fr